

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 V. 20 Vœu relatif à la création d'un conseil de quartier aux Frères Voisin

Le Conseil de Paris,

Considérant qu'actuellement le quartier des Frères Voisin fait partie du conseil de quartier Vaugirard – Parc des Expositions ;

Considérant que les Frères Voisin présentent des caractéristiques et des problématiques qui sont différentes des autres secteurs de ce conseil de quartier ;

Considérant que l'éloignement géographique des quartiers à l'intérieur de ce Conseil peut rendre difficile la participation des habitant.e.s des Frères Voisin de manière régulière ;

Considérant qu'un conseil de quartier aux Frères Voisin permettrait aux habitantes et aux habitants d'échanger sur les problématiques propres à leur quartier et de contribuer à l'élaboration de solutions adaptées à leur spécificité territoriale ;

Considérant que le prochain renouvellement des Conseils de quartier aura lieu dans 3 ans ;

Considérant que la Mairie du 15e dispose ainsi du temps nécessaire pour mener la concertation préalable à la création d'un conseil de quartier aux Frères Voisin ;

Considérant qu'une école pouvant accueillir les réunions du conseil de quartier est présente sur le secteur des Frères Voisin ;

Considérant qu'un conseil de quartier est avant tout un lieu citoyen où les habitants s'informent, dialoguent et sont forces de propositions et d'initiatives ;

Considérant que des habitant.e.s du quartier des Frères Voisin ont émis le souhait de disposer d'un conseil de quartier qui leur soit propre.

Sur proposition de Florian Sitbon et des élu.e.s du groupe *Paris en Commun*,

Émet le vœu :

que soit organisée une large concertation des habitantes et des habitants ainsi qu'avec l'ensemble des forces vives de quartier (associations, commerçants,...) qui les questionnerait sur l'opportunité de créer un conseil de quartier aux Frères Voisin et que si les habitantes et les habitants y sont favorables, soit créé un nouveau Conseil de quartier aux Frères Voisin.